

Commune de CROUY

Plan Local d'Urbanisme
Modifications

Pièce n° 2

NOTICES DE PRÉSENTATION

APPROBATION DU MODIFICATIF DE P.L.U.

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal

du : 01 JUIL. 2009

Le Maire



Modification de l'emplacement réservé n° 7

Lors de l'élaboration du P.L.U., approuvé le 13/10/2005, il avait été prévu différents emplacements réservés au bénéfice de la commune.

En particulier, l'emplacement réservé n° 7 situé au lieudit « les taillepieds nord », créé pour réaliser une jonction entre le giratoire rue Léo Nathié et le carrefour entre l'avenue de Laon et l'avenue René Coty, ainsi que le passage d'une canalisation d'eau pluviale au nord de la parcelle D 1140.

Après études, compte tenu du futur permis d'aménager sis sur les parcelles B 1143, B 1144, B 1146 et B 834, il s'avère que la réalisation d'une telle canalisation n'est plus à envisager.

Le conseil a donc étudié un autre projet qui est en cours de réalisation.

En date du 18 février 2009 , il a donc validé une délibération visant à modifier cet emplacement réservé n° 7, de telle sorte à supprimer la bande passant au nord de la parcelle D 1140. Cette modification ne peut être validée qu'après modification du P.L.U., objet de ce dossier.

La levée de cet emplacement entraîne la possibilité au propriétaire de pouvoir réaliser sans encombre son permis d'aménager.

Création de l'emplacement réservé n° 19

Afin de faciliter le stationnement dans la rue du Capitaine Péal, la commune de Crouy souhaite réaliser un espace de parking sur la parcelle C 1345.

En date du 18 février 2009 , le conseil municipal a donc validé une délibération visant à créer un emplacement réservé n° 19 sur l'ensemble de la parcelle C 1345.

La réalisation de cet emplacement rend cette parcelle inconstructible.

APPROBATION DU MODIFICATIF DE P.L.U.

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal

du : 01 JUIL. 2009

Le Maire

